





## MODIFIER LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS (Premium Line Vie uniquement)

Lorsque le(s) bénéficiaire(s) est(sont) nommément désigné(s), le souscripteur peut indiquer dans la clause ses(leurs) coordonnées qui seront utilisées par la compagnie Arcalis en cas de décès.

La clause bénéficiaire peut faire l'objet notamment d'un acte sous seing privé\* ou d'un acte authentique\*\*. Ces modalités de désignation peuvent permettre au souscripteur de préserver la confidentialité de la clause.

\*Acte sous seing privé : Acte écrit rédigé par un particulier et comportant la signature manuscrite des parties.

\*\*Acte authentique : Acte écrit établi par un officier public, notamment par un notaire.

Le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès devien(nen)t :

- Le conjoint de l'assuré, à défaut les enfants de l'assuré nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut les héritiers légaux de l'assuré.
- Les enfants de l'assuré nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut les héritiers légaux de l'assuré.
- La(les) personne(s) suivante(s) : (nom - prénoms - adresse - date de naissance)

à défaut : \_\_\_\_\_ à défaut les héritiers légaux de l'assuré.

- Selon dispositions testamentaires\* déposées en l'Étude de Maître (nom et adresse de l'Étude Notariale) \_\_\_\_\_ à défaut les héritiers légaux de l'assuré.

\*Ne peut être cochée en cas de co-souscription.

Le souscripteur est informé que l'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) rend irrévocable sa(leur) désignation, sauf accord préalable de celui(ceux)-ci.

## SIGNATURES

**IMPORTANT** : toute modification du contrat par le souscripteur est subordonnée à l'accord formel du créancier nanti (hormis pour les versements complémentaires), ou du(des) bénéficiaire(s) acceptant(s)\* (hormis pour les versements complémentaires et les arbitrages), à moins celui(ceux)-ci ne renonce(nt) à tous ses(leurs) droits sur ce contrat, en joignant impérativement une lettre de désistement envoyée à Arcalis – Centre de Service Clients – Tour Neptune – CC1604 – 20, place de Seine – 92086 Paris La Défense Cedex, et rédigée selon le modèle suivant : Le(s) soussigné(s) M.(identité, fonction,...) \_\_\_\_\_ créancier(s) nanti(s)/bénéficiaire(s) acceptant(s)\* du contrat Premium Line Vie/Capitalisation\*\* n° \_\_\_\_\_ déclare(nt) renoncer définitivement à tous ses(leurs) droits sur ce contrat\*\*.

\*Uniquement pour Premium Line Vie

\*\*Choisir la mention appropriée

Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance du prospectus simplifié visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou du document d'informations pour chacune des unités de compte qu'il aura retenues.

Fait à (lieu) : \_\_\_\_\_ Le (date) : \_\_\_\_\_

Signature du souscripteur et du co-souscripteur  
(s'il y a lieu) précédée de la mention « lu et approuvé »

PREMIUM LINE VIE (UNIQUEMENT)  
Signature de l'assuré précédée  
de la mention « lu et approuvé »

Réservé au Conseiller  N°ORIAS
--------------------------------------

Nom et signature du créancier nanti  
précédée de la mention « lu et approuvé »

PREMIUM LINE VIE (UNIQUEMENT)  
Nom et signature du bénéficiaire acceptant  
précédée de la mention « lu et approuvé »